

Service municipal des vacances
Date arrivée

21 MARS 2017

N° Enregistrement :



14 MARS 2017

Mairie de Saint-Ouen
Service courrier

20 MAR. 2017

PREFET DES HAUTES ALPES

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
Centre Colonel Patrice BLANC
BP 1003
05010 GAP Cedex

Enregistrement
Bureau : Prévention
☎ 04 92 40 18 08
☎ 04 92 40 18 14

Référence à rappeler
N°17/280/PREVIAB

Dossier N° E15700008-000- 0
Suivi par : Lt. BOURILLON
GAP le : 8 mars 2017

**COMMISSION D'ARRONDISSEMENT DE BRIANCON POUR LA SECURITE
CONTRE LES RISQUES D'INCENDIE ET DE PANIQUE DANS LES
ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC**
PROCES-VERBAL DE VISITE

ETABLISSEMENT VISITE

DENOMINATION	VILLE DE SAINT OUEN
ACTIVITE	Centre de loisirs
CLASSEMENT	Type Rh - 4 ^{ème} catégorie
EFFECTIF	120 public + 25 personnel = 145 personnes
ADRESSE	La Croix de Juan - 05350 SAINT VERAN
DATE DE LA VISITE	Mardi 7 mars 2017

ETAIENT PRESENTS

M. FONTRIER Paul	Secrétaire Général à la Sous-Préfecture de BRIANCON, représentant LE PREFET des Hautes-Alpes, Président
Mme GUIGNARD Danielle	Maire de SAINT VERAN
M. BOURILLON Gilles	Lieutenant, officier préventionniste représentant le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours des Hautes-Alpes

ASSISTAIENT

M. CHALON Daniel	Directeur gestionnaire du centre
M. POU CET Florent	Agent technique
M. GAUDEFROY Jean-Luc	Agent technique

OBJET : Visite périodique et visite de réception de travaux relatifs à l'installation du système de sécurité incendie et la mise en place de portes pare-flammes et coupe-feu.
Prochaine visite périodique en décembre 2019

L'exploitant précise que l'établissement a fait l'objet de modifications depuis la dernière visite (en gras dans le descriptif ci-dessous).

DESCRIPTIF

Bâtiment R+5 avec 3 escaliers de secours dont un extérieur et 2 encloisonnés et désenfumés.

Rez-de-jardin : 1 salle polyvalente, 1 salle de télévision et 1 local à skis, lingerie, chaufferie, réserves
Rez-de-chaussée : 3 salles de classe, 2 bureaux administratifs, salle à manger, bar, cuisine, logement privatif
1^{er} étage : 12 chambres (30 lits), 1 infirmerie (10 lits), 1 chambre infirmier, labo photos, bibliothèque
2^{ème} étage : 18 chambres (46 lits), 1 salle de classe
3^{ème} étage : 13 chambres (42 lits), 1 salle d'activités
4^{ème} étage : 7 chambres personnel (14 lits) + logement privatif (Niveau interdit au public)

Extérieur : 1 citerne gaz, 1 poteau incendie < 50 m

- Installation d'un système de sécurité incendie
- Mise en place de portes pare-flammes et coupe-feu

REFERENCE : Procès-verbal SCOM n° 14/165/PREV du 4 février 2014 (GV 15/01) : avis favorable
Toutes les prescriptions ont été réalisées

CONTROLE DES RAPPORTS DE VERIFICATION DES INSTALLATIONS TECHNIQUES

TYPE D'INSTALLATION	NOM ORGANISME	Périodicité pour 1 ^{er} groupe	DATE DE CONTROLE	OBSERVATIONS RELEVÉES	LEVÉE DES RESERVES
DESENFUMAGE	DESAUTEL	1 an	7/3/2017	RAS	
CHAUFFAGE Fioul + conduit	SOGETHA (contrat) DEKRA	1 an	Plusieurs/an 1/7/2016	RAS RAS	
RAMONAGE DES CONDUITS Cheminée bois	COSSON	1 an	19/1/2017	RAS	
ELECTRICITE Eclairage de sécurité	DEKRA	1 an	13/2/2017	ERP : RAS ERT : 5 observations	2 levées – 3 restantes*
GAZ	DEKRA	1 an	1/7/2016	RAS	
GAZ Triennale citerne externe	BUTAGAZ	3 ans	18/8/2015	RAS	
INSTALLATIONS DE CUISSON	BMH DEKRA	1 an	9/1/2017 1/7/2016	RAS RAS	
DEGRAISSAGE DES HOTTES	NERA	1 an + en cours d'expl.	18/1/2017	RAS	
EXTINCTEURS	DESAUTEL	1 an	7/3/2017	RAS	
R.I.A.		1 an			
S.S.I./ALARME INCENDIE Annuelle	DELTA SECURITY SOLUTIONS (contrat)	1 an + contrat	16/11/2016	Mise en service	
SSI/ALARME INCENDIE Triennale	DEKRA	3 ans OA	3/1/2017	RAS	
ASCENSEURS	OTIS (contrat) DEKRA	5 ans OA + contrat	2/3/2017 26/1/2017	RAS 5 observations	4 levées – 1 restante

GRUPE ELECTROGENE	BONNICI		7/10/2015	Essai régulier (en extérieur)
FORMATION DU PERSONNEL				A l'utilisation du SSI
EXERCICE D'EVACUATION	AFSIS		18/12/2015 Un par an	Prochain prévu le 8/3/2017

*Identification, ligne non utilisée

DOCUMENTS FOURNIS

- ↳ Attestation de mise en service du système de sécurité incendie de catégorie A établi par DELTA SECURITY SOLUTIONS en date du 16 novembre 2016 qui ne présente pas d'observation
- ↳ Rapport de vérifications réglementaires après travaux établi par DEKRA en date du 3 janvier 2017 relatif à la mise en service du système de sécurité incendie de catégorie A qui ne présente pas d'observation

ESSAI EFFECTUE

Mise en route du diffuseur sonore par appui sur le déclencheur manuel du hall d'entrée, avec fermeture des portes de compartimentage et diffusion sonore pendant 5 minutes. Le système de sécurité incendie n'est actuellement pas temporisé.

PRESCRIPTIONS A REALISER

- 1-Fournir par l'intermédiaire de la mairie une attestation de levée des 3 observations restantes mentionnées dans le rapport de vérification des installations électriques.
- 2-Fournir par l'intermédiaire de la mairie une attestation de levée de l'observation restante mentionnée dans le rapport de vérification de l'ascenseur établi par DEKRA.

CONSIGNES PERMANENTES

- a-Conformément à l'article R.123-43 du Code de la Construction et de l'Habitation, les constructeurs, installateurs et exploitants sont tenus, chacun en ce qui le concerne, de s'assurer que les installations ou équipements sont établis, maintenus et entretenus en conformité avec les dispositions de la réglementation. A cet effet, ils font respectivement procéder pendant la construction et périodiquement en cours d'exploitation aux vérifications nécessaires par les personnes agréées dans les conditions fixées par la réglementation. Le contrôle exercé par l'administration ou par les commissions de sécurité ne les dégage pas des responsabilités qui leur incombent personnellement.
- b-Tous travaux ou modifications dans l'établissement devront faire l'objet d'une autorisation de M. ou Mme le Maire, après avis de la sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur (article R.123.22 du Code de la Construction et de l'Habitation)
- c-Tenir à jour le registre de sécurité, en y joignant toutes les attestations relatives au contrôle des installations techniques et de sécurité (article R.123.51 du Code de la Construction et de l'Habitation)
- d-Entraîner l'ensemble du personnel à la transmission de l'alerte et à la manœuvre, des moyens de secours. Les justificatifs de cette formation devront être annexés au registre de sécurité (MS.46)

AVIS DE LA COMMISSION

UN AVIS FAVORABLE EST EMIS :

⊗A LA RECEPTION DES TRAVAUX RELATIFS A L'INSTALLATION DU SYSTEME DE SECURITE INCENDIE ET LA MISE EN PLACE DE PORTES PARE-FLAMMES ET COUPE-FEU.

⊗A LA POURSUITE DE L'EXPLOITATION DE CET ETABLISSEMENT.

LES PRESCRIPTIONS ENONCEES AU PRESENT PROCES-VERBAL SONT A REALISER ET LEUR ACHEVEMENT EST A SIGNALER A MADAME LE MAIRE.

Le Président de la Commission
d'Arrondissement de BRIANCON



Paul FONTRIER

DESTINATAIRES

MM. les membres de la commission

Mme le Maire de SAINT-VERAN (2 exemplaires dont un pour notification à l'intéressé)